

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2005
(convocation du 13 mai 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

Habitat/Logement - Loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine - Réforme de la gouvernance des entreprises sociales pour l'habitat - Candidature de la Communauté Urbaine - Décision - Désignation - Action - Prévision

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

PRESENTATION DU CONTENU DE LA REFORME :

La loi du 1^{er} août 2003 et le décret d'application du 1^{er} juillet 2004 réorganise la gouvernance des sociétés d'HLM autour de 3 grandes catégories d'actionnaires :

1. Un actionnariat de référence (collège 1) :

Constitué autour d'un pacte comprenant les 2 à 3 actionnaires principaux, il est le détenteur majoritaire du capital et des droits de vote.

C'est le véritable pouvoir de direction de l'ESH.

2. Un actionnariat « de concertation » qui représente d'un côté les territoires (les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale – collège 2) et de l'autre, les locataires (collège 3).

Cet actionnariat est constitué de plein droit à la demande des collectivités et des représentants des locataires.

La loi reconnaît globalement à cette catégorie 33 % des droits de vote indépendamment de la quotité du capital détenu.

Les voix sont réparties entre ces deux catégories par les statuts de la société, sans que le nombre des voix attribuées à chacune soit inférieur au dixième du total des voix.

Lorsqu'il n'existe aucun actionnaire déclaré dans l'un des deux groupes (territoires ou locataires), les voix sont automatiquement attribuées à l'autre groupe.

3. Actionnaires autres (collège 4)

(personnes physiques, organismes bancaires, assurances,) dont les droits de vote sont proportionnels à la quotité de capital détenu.

LES ENJEUX LIES A L'ENTREE DE LA COMMUNAUTE DANS LE CAPITAL DES SOCIETES D'HLM :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du PLH, la Communauté Urbaine est amenée à développer un partenariat étroit avec les opérateurs HLM.

Cette démarche est aujourd’hui pleinement engagée avec l’expérimentation de globalisation des financements CDC et garanties d'emprunts de la Communauté avec certains opérateurs et sera, le cas échéant, à consolider dans le cadre d'une candidature de la Communauté à la délégation de compétence prévue par la loi du 13 août 2004.

L’entrée de la Communauté dans le capital des sociétés d’HLM constitue bien une opportunité stratégique pour l’EPCI, sans incidence financière puisque celle-ci s’opère par acquisition d’une action cédée au prix symbolique de 0,10 €.

En résumé, les enjeux d’une participation de la Communauté urbaine sont de deux ordres :

1. permettre à la Communauté Urbaine, par le biais de sa représentation au conseil d’administration, de participer à la définition des politiques stratégiques des bailleurs et communiquer sur les objectifs du programme local de l’habitat.

Il est en effet précisé que le groupe des collectivités (groupe 1) dispose de trois places au sein du conseil d’administration.

Compte tenu du poids de la Communauté, l’EPCI peut disposer d’un représentant au sein du conseil d’administration des sociétés suivantes : Domofrance, Clairsienne, Coligny, Maison Girondine, et Le Foyer de la Gironde, étant indiqué que la Communauté Urbaine dispose déjà d’un poste d’administrateur à l’Habitation Economique en la personne de Madame De François.

2. disposer d’informations précises et actualisées sur la stratégie de développement et la gestion des opérateurs HLM

LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME :

La constitution de l’actionnariat de référence étant opérée, il s’agit à présent pour les sociétés d’HLM de mettre au point l’actionnariat avec les collectivités locales et les EPCI.

Suite aux réunions préparatoires intervenues avec les sociétés concernées, il en ressort, à titre de simulation, la répartition indicative des voix ci-annexée, qui devra être approuvée par chacune des assemblées générales, au plus tard le 02 août 2005.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER de l'entrée de la Communauté Urbaine, par acquisition d'une action cédée au prix symbolique de 0,10 euros, dans le capital des sociétés suivantes, au titre de l'actionnariat territorial (collège 2) : Domofrance, Clairsiennne, Coligny, Maison Girondine, Le Foyer de la Gironde, et Atlantique.

DESIGNER le représentant de la Communauté Urbaine au sein du conseil d'administration de chacune des sociétés susvisées, à savoir :

- M. Ludovic FREYDGFOND.pour Domofrance
- Mme Véronique FAYET.pour Clairsiennne
- M. Patrick BOBET pour Coligny
- M. Jean TOUZEAU pour la Maison Girondine
- Mme Elisabeth TOUTON.pour le Foyer de la Gironde
- M. Claude BAUDRY.pour Atlantique

ACTER que la Communauté Urbaine, actionnaire de la SA l'Habitation Economique depuis 1984, relèvera en application de la loi du 1^{er} août 2003 et à capital inchangé, de la catégorie de l'actionnariat de concertation au sein du groupe des territoires (collège 2) - et que Madame De François demeure le représentant de la Communauté Urbaine au sein du conseil d'administration de cette société.

PREVOIR les crédits nécessaires à la souscription des actions au budget principal de l'exercice en cours au chapitre 26 de l'article 261 sous-fonction 01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée

Domofrance :M. FREYGEFOND

Clairsiennne : Mme FAYET

Coligny : M. BOBET

Maison Girondine : M. TOUZEAU

Foyer de la Gironde : Mme TOUTON

Atlantique : M. BAUDRY

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 JUIN 2005

M. ALAIN ROUSSET